

Édition du 13 août 2018

Solidaires Finances Publiques 31 a été sollicité par La Dépêche du Midi pour son édition du lundi 13 août qui fait une place importante au Prélèvement à la Source. Vous trouverez dans ces deux pages l'article de présentation et l'interview de Régis Lagrifoul qui a assuré la vigilance syndicale pour notre section. Pour les autres thèmes abordés par le quotidien nous vous renvoyons à sa lecture papier ou sur son site.

Prélèvement à la source : ça se précise

Économie

D'ici le 15 septembre, les contribuables ont la possibilité de choisir leur taux d'imposition pour le prélèvement à la source qui entre en vigueur au 1er janvier 2019. Les syndicats des impôts alertent sur la complexité de la réforme qui ne serait pas adaptée au régime fiscal français.

D'ici le 15 septembre, les contribuables vont goûter à la réforme du prélèvement à la source. C'est en effet d'ici cette date qu'ils devront choisir s'ils communiquent ou pas le taux de prélèvement qui leur a été donné lors de la déclaration en ligne de leurs revenus 2017 (*lire page 3 les questions que vous vous posez*). Un choix qui aura son importance car en 2019, le paiement de l'impôt sur le revenu s'effectuera à la source c'est-à-dire directement sur votre salaire, votre retraite, votre indemnité chômage, etc. Conscient que ce changement risque de bouleverser pas mal d'habitude voire créer du mécontentement le ministre des Comptes publics s'est fendu d'une lettre explicative pour les 17 millions de contribuables concernés. Avec leur avis d'imposition pour le troisième tiers, ils reçoivent une note explicative signée Gérard Darmanin. Une version par e-mail sera envoyée à la rentrée. Car l'exécutif est bien conscient que lorsque les salariés verront leur feuille de paie de janvier 2019 amputée de l'impôt sur le revenu, le choc psychologique sera certain. Il s'agit donc d'une réforme à très haut risque pour le gouvernement. Réforme qui n'est pas de son fait d'ailleurs puisqu'elle avait été décidée par François Hollande. Elle avait dû être reportée d'un an en raison d'un risque de catastrophe industrielle. La mise en place du prélèvement à la source impose en effet aux entreprises et employeurs la mise en place et le déploiement de nouveaux logiciels de paie capables de calculer l'impôt et de le prélever sur la feuille de paie. Bercy a donc souhaité se donner du temps. Malgré ces précautions, les syndicats des agents des impôts ont alerté au début du mois sur les aberrations de certaines situations et la complexité de la réforme pour les contribuables confrontés à des cas particuliers.

G.B.t [@Gil Bousquet](#)

- **Serez-vous exempté de la taxe d'habitation ?**
- **Les questions que vous vous posez**
- **Régis Lagrifoul, secrétaire adjoint de Solidaires Finances Publiques 31 :**
« Nous craignons l'accident industriel »

Édition du 13 août 2018

Régis Lagrifoul, secrétaire adjoint de *Solidaires Finances publiques 31* « Nous craignons l'accident industriel »

Économie

Pourquoi la mise en place du prélèvement à la source pose problème ?

Au-delà des problèmes de fond, nous sommes très inquiets et dubitatifs quant au calendrier de ce nouveau mode de prélèvement. Les agents des Finances publiques ont reçu une formation professionnelle en juin, mais nous avons peu d'information sur les détails du dispositif. Les notes de service n'ont toujours pas été publiées. Nous sommes donc inquiets sur notre capacité à pouvoir répondre aux sollicitations des contribuables, si le manque d'information de la part du gouvernement perdure. Il reste beaucoup d'interrogations et nous sommes encore peu au clair sur l'application concrète du prélèvement à la source.

À moins de six mois de sa mise en œuvre, quel est le niveau de préparation de l'administration ?

Il serait faux de dire que rien n'est prêt. Mais il reste beaucoup de zones d'ombre, même si le gouvernement nous répète que tout va bien. Nous sommes en réalité dans un flou artistique administratif. Il y a eu beaucoup d'efforts entrepris en termes d'aides et de communication auprès des grandes entreprises. Le vrai problème se pose pour les petites voire les moyennes entreprises, qui elles, ne sont pas au point. Actuellement, elles ne sont pas en mesure de comprendre le dispositif, par un manque d'informations. Elles sont notamment peu renseignées en ce qui concerne le reversement de l'impôt. Ces entreprises risquent de se retrouver avec des avances de trésoreries à cause du reversement différé. Nous avons également beaucoup d'inquiétudes quant à l'encadrement et l'accompagnement des usagers, qui risquent d'avoir un choc psychologique en découvrant une fiche de paye chamboulée.

Quelles sont les zones d'ombre qui subsistent ?

Il en existe plusieurs, notamment la situation des aides à domicile, pour qui la mise en place du dispositif va être repoussée d'un an. Il y a aussi la question des crédits d'impôt, qui seront versés un an après. Ces problèmes n'ont pas été suffisamment analysés par le gouvernement alors que ce sont des enjeux importants. En ce qui concerne les agents des finances publiques, il y a un flottement concernant la gestion des usagers. Notre volonté est de faire au mieux, mais nous ne savons pas encore comment nous allons gérer ce double flux (usagers et entreprises N.D.L.R.). Les agents qui vont se retrouver en première ligne expriment beaucoup d'inquiétudes.

Qu'attendez-vous de la part du gouvernement ?

Nous attendons surtout une clarification. Nous leur demandons de nous donner des éléments de communication pour être fiables auprès des contribuables. Par ailleurs, nous tirons la sonnette d'alarme sur les retards de formation des agents. Enfin nous voulons attirer l'attention du gouvernement sur les réductions d'effectifs. Avec cette difficulté supplémentaire, nous craignons l'accident industriel. Il n'est pas possible de mettre en place ce type de réforme, tout en cassant une administration.